

# COMMUNIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND CAHORS « UN PROJET DE TERRITOIRE QUI PREND FORME »

La volonté du Grand Cahors de mettre en œuvre une politique d'aménagement territorial cohérente et efficace, a conduit les élus à valider le 7 décembre 2015, le lancement d'un PLU unique pour ses 36 communes : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce document d'urbanisme stratégique se substituera aux PLU existants pour doter le territoire d'un outil au service des enjeux majeurs du Grand Cahors. Le PLUI est l'opportunité d'établir un projet d'aménagement concerté en prenant en compte des spécificités de chaque commune et des populations.

Depuis juin 2016, les bureaux d'études Citadia Conseil et Even Conseil accompagnent les élus du Grand Cahors dans l'élaboration du PLUI. Le diagnostic socio-économique et environnemental a permis de révéler les enjeux du territoire et notamment :

- Organiser l'urbanisation future du territoire ;
- Rester un territoire attractif (soutenir l'économie locale, accueillir de nouveaux habitants, de jeunes actifs, continuer à accueillir des jeunes retraités, maintenir les jeunes sur le territoire...)
- S'adapter au vieillissement de la population ;
- Conforter le positionnement régional ;
- Préserver, valoriser et promouvoir l'identité rurale du territoire ;
- Préserver un cadre de vie de qualité ;
- Gérer les ressources et richesses naturelles,
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Lors de l'étape suivante, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixera les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire pour les 7 à 10 ans à venir dans une approche de développement durable. Le PADD sera prochainement débattu dans chaque conseil municipal et en conseil communautaire et puis présenté à la population.

Il est rappelé qu'un **registre de concertation** est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, 72, rue Wilson. Toute observation peut également être adressée par courrier à l'attention de M. le Président du Grand Cahors à la même adresse.

Pour en savoir plus, consulter le site internet du Grand Cahors [www.grandcahors.fr](http://www.grandcahors.fr).